l'écho des métiers

N° 1716 - 03/02/2022

MAISON DE L'ARTISAN

www.maisondelartisan.fr

L´économie de proximité en net regain d´activité et d´embauche

En dépit des aléas sanitaires, des restrictions d'activité et des difficultés de recrutement qui ont jalonnées l'année 2021, **les entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales ont largement poursuivi leur développement au cours des derniers mois**, que ce soit en matière d'emploi ou de chiffre d'affaires.

Ainsi en témoignent les deux enquêtes U2P / Xerfi réalisées en janvier 2022 , l'une sur l'évolution de l'emploi au 2ème semestre 2021, l'autre sur le niveau d'activité.

REGAIN D'EMBAUCHE

Premier enseignement, les employeurs de l'économie de proximité ont fortement augmenté leurs effectifs. Ainsi, **28%** (parmi ceux qui emploient au moins un salarié) **ont recruté entre juillet et décembre 2021. C'est 10 points de plus qu'au cours du 1er semestre 2021** et 6 points de plus que lors du dernier pic d'embauche (1er semestre 2017). La moyenne a été de 2 recrutements par entreprise.

La hausse la plus sensible concerne sans surprise le secteur de l'hôtellerie-restauration qui a dû effectuer un rattrapage d'embauches, notamment sous la forme de CDD, après de nombreux mois de fermeture des établissements. Viennent ensuite les professionnels libéraux du droit (39% d'embauches) et des techniques et du cadre de vie (35%).

Pour autant, les chefs d'entreprise restent réservés quant à l'avenir puisqu'ils sont 11% à envisager d'accroître leurs effectifs au 1er semestre 2022.

Au coeur de ce regain d'embauches, l'apprentissage représente 14% des recrutements, un record absolu, contre 46% d'embauches en CDI, 39% en CDD et 1% en contrats de professionnalisation. Et cette tendance devrait perdurer puisque 61% des chefs d'entreprise prévoient de recruter en CDI au 1er semestre 2022, preuve d'une volonté d'accroître durablement leurs effectifs.

MAIS PERSISTANCE DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

Ce mouvement de reprise de l'emploi dans les entreprises de proximité ne doit pas masquer un autre phénomène récurrent : **plus d'un tiers (35%) des entreprises ont éprouvé des difficultés d'embauche**, en hausse de 5 points par rapport au semestre précédent. Dans l'artisanat du bâtiment, où près de 26.000 emplois nets ont été créés en 2021, les difficultés de recrutement ont dans le même temps progressé de 14 points. Comme explication de ce déficit d'embauches, l'absence pure et simple de candidatures (70%) a largement pris le pas sur le manque de qualification des candidats (55%).

SALAIRES ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Interrogés sur les mesures qu'ils seraient prêts à prendre pour atténuer les difficultés de recrutement, les artisans, commerçants de proximité et professionnels libéraux répondent à 18% qu'ils envisagent d'améliorer les conditions de travail (34% dans l'hôtellerie-restauration et 27% dans les travaux publics) tandis que **14% prévoient d'augmenter les salaires** (36% dans l'hôtellerie-restauration et 20% dans l'artisanat du bâtiment).

UNE CROISSANCE SUPÉRIEURE AU RESTE DE L'ÉCONOMIE

Même si les résultats traduisent un effet de rattrapage après les confinements successifs qui ont suscité d'importantes chutes d'activité dans l'hôtellerie-restauration, force est de constater que **la croissance de l'économie de proximité (+11%) a dépassé celle de l'économie française (+7,8%) au cours de quatrième trimestre 2021**. Le commerce alimentaire de proximité et les HCR tirent cette croissance vers le haut avec un rebond de +63,5%, devant les professions libérales (+8%) et l'artisanat (+7,5%).

Néanmoins, le niveau de chiffre d'affaires réalisé en 2021 par l'ensemble des entreprises de proximité reste inférieur de plus de trois points (-3,2%) à celui de 2019, avec de grandes disparités selon les secteurs : +7,3% pour l'artisanat du bâtiment ; -42% pour les HCR.

Le Président de l'U2P, Dominique Métayer, ajoute : *« Après avoir fait preuve de résilience, les artisans, commerçants et professionnels libéraux ont repris le chemin de la croissance. Nous devons d'autant plus saluer ce dynamisme qu'il a permis de réenclencher le recours massif à la formation d'apprentis et à la création d'emplois dans les territoires. »*

Social & Juridique

Taxe d´apprentissage et contribution à la formation : ça change !

AGC CESAME EXPERTISE COMPTABLE

En lieu et place des OPCO, depuis le 1er janvier 2022, l'URSSAF est en charge de la collecte de la Contribution Unique à la formation professionnelle et à l'alternance (Cufpa).

Aussi, d'ici **le 15 février 2022** les employeurs vont devoir effectuer leur première déclaration de contribution à la formation professionnelle et taxe d'apprentissage via leur DSN et ce pour la période de janvier 2022.

L'URSSAF a identifié six thématiques récurrentes dans le questions/réponses mis en ligne le 26 janvier 2022 sur le portail et que vous pouvez consulter sur :

https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/toute-lactualite-employeur/contributions-de-formation-pro-3.html

Les principales réponses apportées sont notamment :

Décalage de la paie de décembre 2021 :

Les rémunérations liées à l'activité du mois de décembre 2021, versées en janvier 2022, doivent être intégrées à la base de calcul de la contribution due pour l'année 2021, déclarée et payée auprès des OPCO hors DSN avec les modalités déclaratives de 2021. Ces basculeront dans le nouveau système e-collecte à compter de la période d'activité de janvier 2022.

CPF-CDD :

Les contrats de travail à Durée Déterminée (CDD) qui se poursuivent en CDI ne sont plus exonérés de cette contribution CPF.

Embauche d'un apprenti :

Pour les entreprises ayant un ou plusieurs apprentis l'exonération de Taxe d'Apprentissage elle aussi est devenue mensuelle (jusqu'à présent elle était annuelle)

TVA :

L'URSSAF rappelle qu'aucune TVA n'est due sur les contributions de formation professionnelle et sur la taxe d'apprentissage

IDCC et activités multiples :

Lorsqu'il y a deux conventions collectives au sein d'une même entreprise, la CCN applicable est déterminée à partir de « l'activité principale et notamment en fonction de l'affectation réelle des salariés » c'est-à-dire que l'activité principale est celle qui compte le plus de salariés.

Pour les entreprises qui ne dépendent d'aucune convention collective ces dernières doivent procéder en deux temps.

En premier lieu elles doivent renseigner « des valeurs d'identifiant dites d'échappement, dans la rubrique Code convention collective principale de la DSN ».

Puis elles doivent ensuite renseigner leur OPCO de rattachement ou d'adhésion dans la rubrique « Opérateur de Compétences ».

Nous attirons votre attention sur l'importance de bien renseigner votre IDCC.

Pour nous contacter :

«Notre expertise au service de votre réussite»

Tél : 04 68 56 42 20 / **Fax :** 04 68 56 70 25

Courrier: AGC Cesame, 35 rue de cerdagne 66029 Perpignan Cedex

Site internet : www.maisondelartisan.fr

Annonces Légales

Arrêté du 07 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 Décembre 2012 du Ministère de la culture.

SCI PROMETHEE
SOCIÉTÉ CIVILE AU CAPITAL DE 900 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 66270 LE SOLER
51, AVENUE VICTOR HUGO
539 020 636 RCS PERPIGNAN

GERANCE - SIEGE SOCIAL

L'Assemblée générale mixte des associés en date du 22 décembre 2021 a décidé :

• de nommer Monsieur Bernard ROBERT demeurant à 82000 MONTAUBAN – 1060, Chemin des Caussades, et Madame Emmanuelle FUENTES épouse ROBERT demeurant à 82000 MONTAUBAN – 1060, Chemin des Caussadesen qualité de co-gérants, pour une durée non limitée, en remplacement de Madame Marylise FUENTES, Gérant démissionnaire.

• de transférer le siège social de la Société à 66300 LLUPIA – 5, Rue Gilbert BECAUD.

Il en résulte les modifications suivantes des mentions antérieurement publiées :

Anciennes mentions :

Siège social : 66270 LE SOLER – 51, Avenue Victor HUGO

Gérance : Madame Marylise FUENTES

Nouvelles mentions :

Siège : 66300 LLUPIA – 5, Rue Gilbert BECAUD

Gérance: Monsieur Bernard ROBERT et Madame Emmanuelle FUENTES épouse ROBERT

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Perpignan.

Pour avis,
Le Représentant Légal

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'annonce n°1708 parue le 02.12.2021 pour la SAS « CELDOM-IMMO », il y avait lieu de lire « Mme Céline LEVY (...)en qualité de Directeur Général et non Cécile LEVY.

Pour avis,
Le Président.

LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 26 janvier 2022, Monsieur Yves Bouzan, demeurant 22 avenue Pasteur 66130 Ille Sur Têt, artisan taxi immatriculé au RCS sous le numéro 33896558500023 a donné en location-gérance, L'EIRL TAXI PABLO LEVANTE dont le siège social est situé 3 rue Henri Verneuil 66000 PERPIGNAN immatriculée sous le N° SIRET : 88509678400024, représentée par M. Pablo LEVANTE :

- une autorisation de stationnement taxi n°2 délivrée par la Mairie d'Ille Sur Têt dont le loueur est titulaire,
- un véhicule équipé taxi immatriculé auprès de la préfecture des Pyrénées-Orientales sous le numéro BV-031-MJ.

Le présent contrat est conclu pour une durée de 1 an fixée d'un commun accord entre le loueur et le locataire-gérant à compter du 1er Février 2022 ; il sera renouvelé par tacite reconduction pour une durée égale, sauf dénonciation par l'une des parties.

Toutes les sommes et charges liées à l'exploitation du fonds de commerce susvisé incomberont au locataire gérant.

Pour avis,

LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 26 janvier 2022, Monsieur Yves Bouzan, demeurant 22 avenue Pasteur 66130 Ille Sur Têt, artisan taxi immatriculé au RCS sous le numéro 33896558500023 a donné en location-gérance, L'EIRL TAXI PABLO LEVANTE dont le siège social est situé 3 rue Henri Verneuil 66000 PERPIGNAN immatriculée sous le N° SIRET : 88509678400024, représentée par M. Pablo LEVANTE :

- une autorisation de stationnement taxi n°4 délivrée par la Mairie de Font Romeu dont le loueur est titulaire,
- un véhicule équipé taxi immatriculé auprès de la préfecture des Pyrénées-Orientales sous le numéro DF-784-WV.

Le présent contrat est conclu pour une durée de 1 an fixée d'un commun accord entre le loueur et le locataire-gérant à compter du 1er Février 2022 ; il sera renouvelé par tacite reconduction pour une durée égale, sauf dénonciation par l'une des parties.

Toutes les sommes et charges liées à l'exploitation du fonds de commerce susvisé incomberont au locataire gérant.

Pour avis,

Assurance vie : les taux les plus élevés du marché sont chez Garance !

Notre partenaire «Garance» est cité dans les revues spécialisées comme «le meilleur rendement du marché sécurisé en assurance vie» (2.75% en 2020).

Pour toute information et étude, contacter Cendrine Bascoul au 06 63 52 19 77.

GARANCE
Garants de votre indépendance

SOCAMA
La caution des professionnels

BANQUE POPULAIRE DU SUD

MAAF PRO

GARANCE
Garants de votre indépendance

AG2R LA MONDIALE

ViaSanté MUTUELLE

Groupama MÉDITERRANÉE
la vraie vie s'assure ici

ANNONCES LÉGALES
PUBLIEZ VOTRE ANNONCE
04 68 34 59 34

Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

- Esthéticienne :

- KOBIDO massage liftant JAPONAIS : **06 et 07 Février 2022**
- 2ème module CHI NEI TSANG : **13 et 14 Mars 2022**
- Relooking Conseil en Image : **27 et 28 Mars 2022**
- Massage à la bougie : **10 et 11 Avril 2022**

- Couture :

- Organisation du temps de travail : **30-31 Mai et 1er Juin 2022**
- Initiation au cuir niveau 2 «Montage à l'Allemande» : **14-15 Février 2022**

- Taxis:

- Formation continue : **05 et 06 Avril 2022**

- Bâtiment :

- Dépannage CLIM : **08-09-10 Juin 2022**
- SAVOIR ISOLER LES COMBLES : **06-07 Juillet 2022**
- DEPANNAGE & ENTRETIEN POELES A GRANULES : **23-24-25 Mai 2022**
- FEEBAT RENOVE : **date à venir**
- QUALIPAC POMPES A CHALEUR : **07 au 11 Février 2022**

- Toutes professions :

- Sauveteur Secouriste au Travail (SST) initiale : **14-15 Mars 2022**

ARTI SANAT D'ART

APPEL À CANDIDATURE
CULTIVONS VOTRE TALENT

Vous êtes un artisan d'art de moins de 40 ans, passionné, talentueux et animé par l'envie d'entreprendre ?
La Fondation Banque Populaire attribue aux meilleurs d'entre vous une bourse pour façonner votre projet de vie.
Déposez votre dossier avant le 26 mars 2022

fondationbanquepopulaire.fr

BANQUE POPULAIRE
Fondation d'entreprise

Petites Annonces

DIVERS

➔ Cause maternité, vends fond de commerce entièrement équipé, bar à ongle, pedi spa, cabine UV, cabine epilation, Hammam avec douche, cabine de soin, power plate, vacustyler, LPG, climatisation réversible, logiciel caisse, ordinateur, fichier de plus de 700 noms, petite cuisine, le linge.
Agenda rempli. Contact : Mr Yann Barboteu au 07 70 02 89 17.

➔ Vend font de commerce de couture (32m carré) avec équipement à St Estève. Prix: 30 000 euros.
Contact :
gonzalezfrancoisecouture@gmail.com

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE
Édité par l'UNION ARTISANALE
MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne
BP 59912 - 66962 PERPIGNAN
Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05
Internet : www.maisondelartisan.fr
Commission paritaire 0221G87631 / I.S.S.N. 0993 2682
Directeur de la publication : Isabelle ROUX
Impression réalisée par
UNION ARTISANALE - PERPIGNAN
dépot légal : 1er trimestre 2022
Tirage : 2000 exemplaires